

PROJET PEDAGOGIQUE DES TEMPS PERISCOLAIRES
2018 / 2019

Centre de Loisirs
PEP 34 - MALBOSC



Sommaire

I. L'organisateur	3
<i>I.1. Les PEP 34.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2. Valeurs et utilité sociale</i>	<i>4</i>
<i>I.3. L'ACM PEP 34 - Yourcenar</i>	<i>5</i>
II. Les objectifs éducatifs	5
<i>II.1. Le PEDT de la ville de Montpellier.....</i>	<i>5</i>
III. Le contexte	6
<i>III.1. Le quartier de Malbosc.....</i>	<i>6</i>
IV. Les objectifs pédagogiques des activités périscolaires.....	8
<i>IV.1. Eléments de définition</i>	<i>8</i>
<i>IV.2. Les objectifs pédagogiques des activités périscolaires</i>	<i>8</i>
V. L'organisation des activités périscolaires	10
<i>V.1. Les locaux.....</i>	<i>10</i>
<i>V.2. L'équipe.....</i>	<i>10</i>
<i>V.3. Le fonctionnement.....</i>	<i>12</i>
VI. Evaluation du projet	12

I. L'organisateur

I.1. Les PEP 34

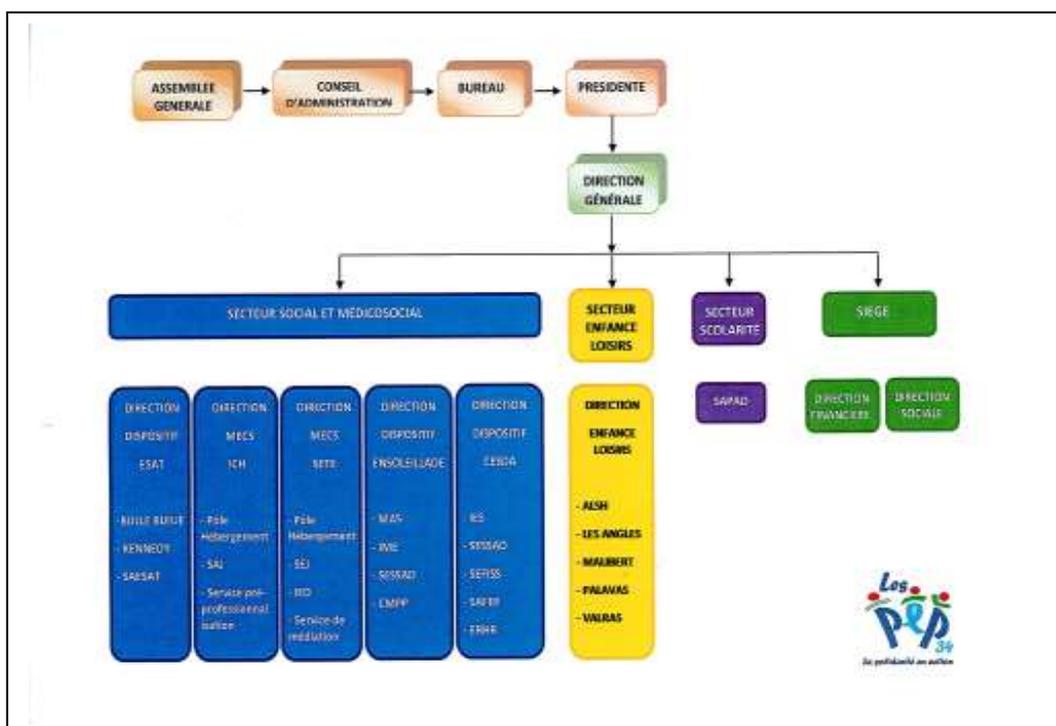
Depuis 1923, l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement public de l'Hérault (ADPEP 34) œuvre pour l'accès de tous à la culture, aux loisirs, à la santé et à la vie sociale à travers ses structures et services répartis sur l'ensemble du département. Le centre de loisirs de l'association des PEP 34, dont le siège se situe 21 rue Jean Giroux 34080 Montpellier dans le quartier de Malbosc est ouvert depuis 2006.

Quatre centres permanents d'accueil de classes de découverte et de séjours de vacances, situés au bord de la mer, à la montagne et à la campagne accueillent, dans des locaux rénovés et adaptés, les jeunes d'âge scolaire, mais aussi des adultes, pour des séjours de durée variable. Conformément à sa vocation, l'association a obtenu le label tourisme et handicap pour son centre de Palavas. Un Service d'Aide Pédagogique à Domicile (SAPAD) permet aux enfants malades ou accidentés de continuer leur scolarité gratuitement.

Elle inscrit son action dans le cadre du mouvement social et dans la solidarité avec nos concitoyens les plus en difficulté : enfants de milieux défavorisés, jeunes en rupture ou menacés d'exclusion, personnes en situation de handicap et rejoint ainsi son attachement aux valeurs de la République : liberté de choisir son projet de vie, lutte contre les inégalités, défense de la laïcité comme fondement du vivre ensemble dans une société démocratique, solidaire et fraternelle.

L'objectif des PEP, de construire une société inclusive, se traduit par son action dans le social et le médico-social, l'éducation et des loisirs (programme classes découvertes, vacances et politiques éducatives de proximité). Les Pupilles de l'Enseignement Public ont une présence nationale pour un accompagnement de proximité. Tous les centres s'inscrivent dans une démarche respectueuse de l'environnement, en travaillant principalement avec les acteurs économiques locaux.

L'Accueil collectif de mineurs fait partie du secteur enfance loisirs :



I.2. Valeurs et utilité sociale

Les PEP s'inscrivent dans le projet politique républicain.

D'une part, ce projet affirme, sur l'ensemble du territoire national, une communauté de destin, une communauté de valeurs et une communauté de culture.

Une communauté de destin signifie qu'aucun groupe social ne peut être traité à part et différemment de la majorité de la population.

Une communauté de valeurs implique que toute personne en vaut une autre et participe aux mêmes principes de liberté, égalité, fraternité que tout autre ; aucune personne, aucun groupe social ne peut être traité, discriminé, en fonction de ses opinions, de sa couleur de peau, de sa religion, etc.

Une communauté de culture suppose une école publique qui, en donnant une même culture, une instruction identique à toutes et tous forme des citoyens éclairés à même de décider de leur propre chef.

D'autre part, ce projet républicain passe par une organisation Étatique qui définit une république sociale, ce qui veut dire un État de droit, une fonction publique, garante de l'égalité de traitement, de l'égalité d'accès et du respect de l'égalité de dignité de chacun, des services publics organisés selon le principe de l'égalité territoriale des services rendus et une organisation des solidarités par mutualisation des risques et redistribution pour assurer la sécurité sociale aux citoyens, même les plus démunis.

Les PEP s'appuient, historiquement, pour donner sens à leurs actions et activités, sur trois valeurs fondamentales : Laïcité, solidarité et égalité.

Laïcité

Dans la loi, la laïcité affirme l'absolue liberté de conscience, la liberté de croire ou de ne pas croire ainsi que la liberté de tous les cultes. Elle affirme la séparation des églises et de l'État.

La laïcité s'adresse à ce qu'il y a de commun, par-delà les différences, les origines, les cultures, à tous les individus : l'intelligence et la raison. Elle s'adresse donc à chaque personne prise en tant que telle, au-delà de ses éventuelles appartenances.

Au quotidien, la laïcité s'exerce à travers l'échange, la discussion et la recherche de la mixité sociale.

Ainsi pensée, la laïcité est une réponse concrète à la désagrégation du lien social et une parade face aux tentations de repli communautaire et identitaire qui fragilisent la République et le vivre ensemble.

Solidarité

La solidarité est le principe de fondation du contrat social et non pas un mécanisme de compensation qu'on accorde charitablement aux individus qui connaissent des difficultés à se construire un avenir. La solidarité est au fondement du sentiment d'appartenance de chacun à une même communauté de destins qui entraîne une certaine obligation morale de chaque individu envers la société et envers les autres. Ce qui articule ces deux piliers est l'idée d'égalité.

Égalité

Pour lutter contre les multiples formes d'inégalités qui existent et tendent à se creuser dans la société, l'égalité doit être comprise non pas comme un but à atteindre mais comme un point de départ de la relation entre les individus. Encore une fois, l'intelligence et la raison sont au fondement de l'égalité : à savoir ce que tous les individus partagent et qui leur permettent de se comprendre, par-delà toutes les différences qui font de chaque personne un être unique.

Laïcité, solidarité, égalité ne sont pas seulement des références mais doivent être des guides pour l'action.

I.3. L'ACM et Temps Péri-scolaires PEP 34 - Yourcenar

Le Centre de loisirs PEP 34 de Malbosc fonctionne depuis 2006 dans les locaux de l'école maternelle Marguerite Yourcenar via la convention de mise à disposition des locaux signée avec la ville de Montpellier. Il accueille des enfants âgés de 3 à 11 ans et fonctionne les mercredis et vacances scolaires.

En quelques années, on observe une progression constante portant les effectifs de quatre ou cinq enfants à l'ouverture, à plus d'une soixantaine aujourd'hui. Les enfants accueillis pratiquent au sein de cette structure des activités de loisirs très variées : ateliers manuels, expression corporelle et théâtrale, jeux sportifs, ateliers culinaires, arts graphiques, poterie et modelage, ateliers d'écriture, jardinage... ainsi que de nombreuses sorties.

Nous partageons avec nos publics des valeurs du « vivre ensemble » dans un esprit de respect mutuel, l'éco-citoyenneté en fil conducteur.

Depuis la réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée 2014, en plus de la gestion de l'accueil de loisirs, nous mettons à disposition pour la Mairie de Montpellier environ 30 animateurs repartis sur les trois groupes scolaires du quartier durant les temps d'animation péri-scolaires midi et soir.

L'Education à l'Environnement et au Développement Durable :

La directrice de l'ACM/TP souhaite développer l'EEDD dans son projet éducatif et dans la mise en place de ses activités.

Si la finalité de l'EEDD est de contribuer à l'émergence de citoyens responsables, respectueux de la vie et des hommes, capables de participer à l'action et à la décision collective, les moyens pour y parvenir sont divers et nombreux.

Le centre de loisirs réaffirme aujourd'hui une orientation déjà impulsée les années précédentes à travers la mise en place d'une pédagogie active et d'activités mettant en œuvre des principes de Développement Durable tout en visant la sensibilisation de l'enfant aux enjeux environnementaux.

Cette démarche est passée notamment par la mise en place d'une formation organisée par COOPERE 34 à la demande de la direction et à destination de l'ensemble de l'équipe d'animation.

Cette formation intitulée « Démarches, approches et outils pédagogiques d'EEDD » a permis aux animateurs de :

- S'initier aux différentes démarches et approches pédagogiques en EEDDD
- Construire et évaluer une séance pédagogique d'éducation à l'environnement
- Découvrir des outils et des techniques pédagogiques en EEDD
- Etre capable de les adapter au contexte et au public
- Savoir créer ses propres outils

II. Les objectifs éducatifs

II.1. Le PEDT de la ville de Montpellier

Les objectifs éducatifs du PEDT portent sur trois axes opérationnels :

➤ **Assurer un environnement propice à la réussite éducative.**

- Amélioration du cadre d'accueil des enfants
- Amélioration du cadre de travail du personnel éducatif
- Assurer aux enfants un environnement de qualité par un personnel qualifié
- Assurer un service scolaire de proximité
- Assurer la santé et le bien-être des enfants par l'apport d'une nourriture saine et équilibrée
- Promouvoir la curiosité et l'éducation au goût tout en luttant contre le gaspillage.

➤ **Accompagner chaque enfant dans son parcours éducatif dans le respect de son rythme de vie.**

- Résorption de difficultés individuelles spécifiques (PRE),
- Eveil et sensibilisation aux activités culturelles et sportives.
- Apprentissage des activités collectives, du vivre ensemble.
- Acquisition des savoirs de base.
- Respect du rythme de vie de l'enfant.
- Autonomie.
- Accès aux loisirs éducatifs le mercredi et pendant les vacances
- Appropriation de l'espace urbain et de la Ville.

➤ **Aider les parents à être parties prenantes de la réussite éducative**

- Meilleure capacité de l'enfant à entrer dans le temps scolaire,
- Adhésion au projet et confiance dans la démarche éducative de la ville,
- Favoriser la participation des parents aux instances de décision et de concertation
- Améliorer les relations avec l'école sur tous les temps
- Prise en charge des enfants hors des temps scolaires,
- Appropriation des espaces urbains pour la pratique de loisirs

III. Le contexte

III.1. Le quartier de Malbosc

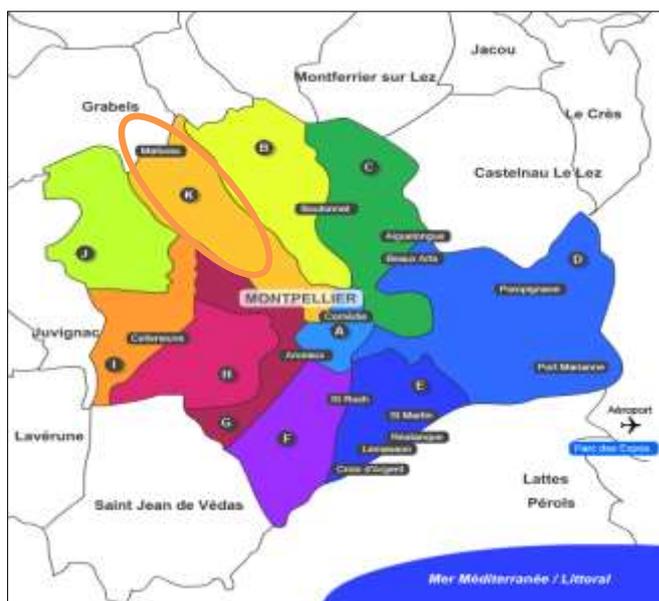
Situation géographique du quartier :

Intégré au 10ème canton de Montpellier, le quartier Malbosc se situe au Nord-Ouest de la ville, en bordure du Parc Euromédecine, à proximité du domaine historique du Château d'O, intimement lié au Parc Malbosc dans un prolongement à la fois champêtre et urbain.

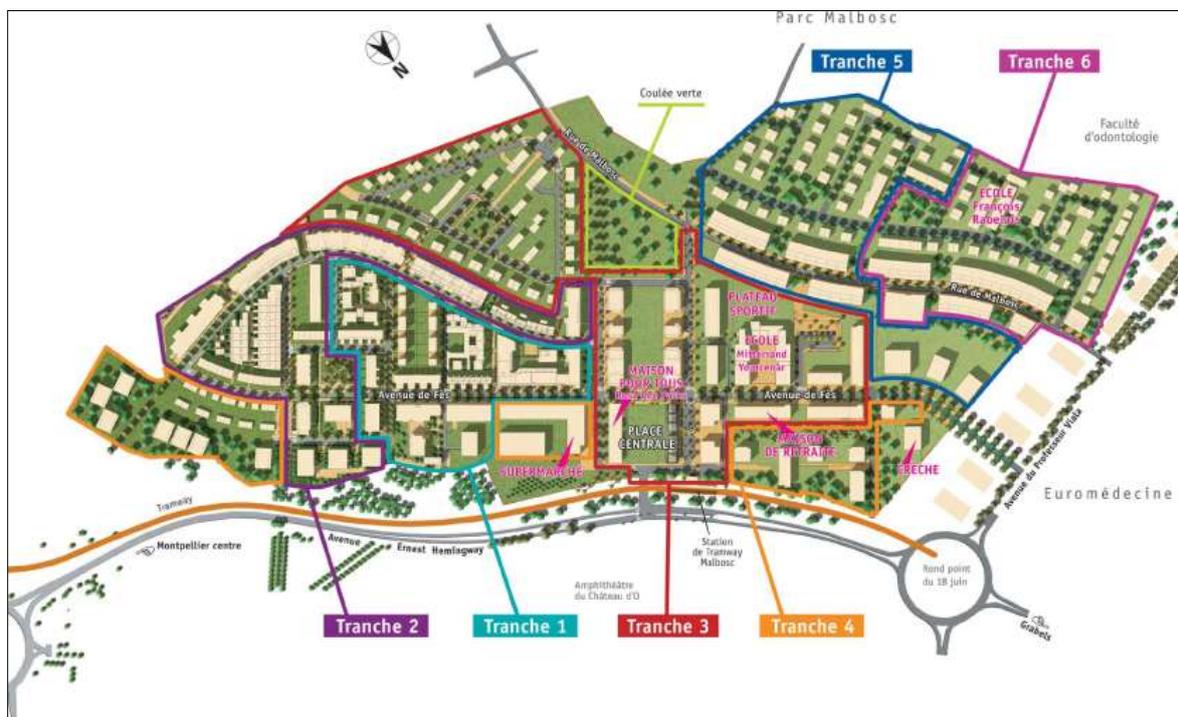
C'est un quartier résidentiel qui s'est construit en périphérie du centre-ville, sur des terres essentiellement constituées de vignes à l'époque. Les vignobles ont été arrachés pour laisser pousser les premiers bâtiments durant l'été 2003.

Ce nouveau quartier répond, à travers une offre de grande qualité, à une demande en logements fortement exprimée dans ce secteur de la ville. A flanc de coteau par rapport à la route de Grabels, il est bordé d'espaces boisés classés et jouxte le Parc Malbosc d'une surface de 30 hectares.

Le quartier Malbosc a la chance de voir évoluer toutes les classes sociales en son sein, des grands duplex avec terrasses sur toit aux logements sociaux ACM, administrateurs de l'ancien Office Public d'Habitations à Loyer Modéré (HLM).



L'ensemble du site est organisé autour d'une place centrale, très structurée, qui se situe au croisement de l'urbain et du paysager. Accroche entre le végétal et le minéral, elle a pour vocation d'accueillir les services (station de tramway, commerces, équipements scolaires...).



Si la première phase de développement du quartier a contribué à installer des populations largement propriétaires aujourd'hui majoritairement retraitées, les deuxième et troisième phases d'accroissement démographique se sont appuyées sur le développement du parc locatif. Elles ont, quant à elles, favorisé l'installation de familles dont certaines à revenus modestes.

Un des défis du quartier Malbosc est de développer son identité ainsi que sa cohésion sur les bases d'une mixité sociale relative.

Pour ce faire, il semble nécessaire de contribuer à l'appropriation des différents espaces par les populations et plus particulièrement les familles, les jeunes et les enfants.

Equipements de quartier :

Cette partie de Montpellier abrite également un bon nombre d'équipement sociaux de la crèche municipale, « La petite sirène », jusqu'à la résidence pour personnes âgées dépendantes (HEPAD).

Dans la Tranche n°3 on retrouve :

Ecole maternelle Marguerite Yourcenar-ouverture en sept 2006, environ 300 élèves.

Ecole mixte maternelle et primaire François Mitterrand-ouverture en sept 2012, environ 300 élèves.

Plateau sportif

Maison Pour Tous Rosa Lee Parks

2 Accueils de loisirs Associatifs :

ACM PEP34 - Yourcenar – Capacité d'accueil de 76 enfants compris entre 3 et 12 ans.

ACM Les enfants d'Hélène-Capacité d'accueil de 30 enfants dont 15 atteint de handicap compris entre 3 et 12 ans.

Dans la Tranche n°4 on retrouve :

Maison de retraite EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Dans la Tranche n°6 on retrouve :

Ecole primaire François Rabelais-ouverture en sept 2008, environ 300 élèves.

Collège François Rabelais-ouverture en Sept 2005, environ 600 élèves
Domaine d'Ô « Domaine départemental d'art et de culture »

En plus des équipements propres au quartier, on compte à proximité de nombreux lieux structurants :
Stade de la Mosson, médiathèque, parc, théâtres...

III.2. Le public

Les enfants de l'accueil de loisirs PEP 34 viennent principalement du quartier Malbosc et quelques-uns de quartiers ou communes voisines (La Paillade, Alco, La Valsière, Hauts de Massane, Grabels ...).

Nous accueillons les enfants de 3 à 11 ans (maternels et primaires) scolarisés pour la plupart sur le quartier. Rares sont ceux issus d'écoles privées, s'expliquant par des accueils scolaires différents les mercredis en raison de la réforme des rythmes de la vie de l'enfant. Cela tend à évoluer les années à venir en fonction de nouveaux changements. Nous accueillons quelques enfants à besoins spécifiques et organisons un encadrement adapté à chacun.

IV. Les objectifs pédagogiques des activités périscolaires

IV.1. Éléments de définition

L'adjectif périscolaire est utilisé pour qualifier, soit un temps, soit des activités qui sont en relation, par le contenu ou par le contexte, avec le temps ou les activités considérés comme strictement scolaires. On parle ainsi de temps périscolaire pour désigner le temps que l'élève passe à l'école en dehors des cours obligatoires : accueil du matin et du soir, déjeuner, ateliers distractifs ou culturels du temps de midi, études et autres permanences. On parle d'activité périscolaire pour désigner une activité de l'élève qui peut se réaliser hors du temps scolaire et hors du contrôle direct de l'enseignant mais qui est directement liée dans son contenu à une tâche scolaire : devoirs et leçons, révision, recherche documentaire et réalisation de dossiers, préparation aux examens, lectures recommandées, etc.

Le positionnement de l'association sur ces temps périscolaires se fait de la manière suivante :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : pause méridienne et TAP
- Les mercredis : gestion du centre de loisirs

IV.2. Les objectifs pédagogiques des activités périscolaires

Déclinant les valeurs et l'utilité sociale des PEP 34, les objectifs pédagogiques des activités périscolaires de l'ACM contribuent à accompagner l'épanouissement de l'enfant en favorisant un comportement de citoyen/citoyen, par la **mise en valeur des patrimoines, le développement de la médiation culturelle, l'éducation au goût et l'équilibre alimentaire ainsi que la lutte contre le gaspillage et l'éducation à l'environnement et au développement durable.**

Ces objectifs s'appuient sur deux axes forts :

➤ **Vivre ensemble :**

L'animateur a pour mission d'assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs. Il participe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique avec le directeur, répondant à un projet éducatif de l'organisateur. Il doit aussi construire une relation de qualité avec les mineurs, Il doit proposer des activités et enfin accompagner les mineurs dans la réalisation de projets.

Il est aussi porteur d'une autorité bienveillante, structurante, sécurisante et chaleureuse.

Cette autorité est au service de l'individu, de sa sécurité et de son bien-être, permettant ainsi son épanouissement par le cadre qu'elle pose.

Elle est également au service du groupe, de son bon fonctionnement, de l'harmonie des relations en son sein et des valeurs qui l'animent.

➤ Education à l'environnement :

La finalité de l'éducation à l'environnement (EE) est l'émergence de citoyens responsables, respectueux de la vie et des hommes, capables de participer à l'action et à la décision collective.

Éduquer à l'environnement, c'est :

Informier, sensibiliser, éduquer, former par et pour l'environnement, au contact du terrain ; S'adresser à tous, partout et tout au long de la vie ;

Développer des pédagogies actives.

L'animation comprend alors clairement une dimension culturelle : l'environnement est compris non plus comme la simple relation de l'homme à la nature, mais comme le rapport que l'Homme a avec le milieu dans lequel il vit. L'animation en lien avec l'environnement s'inscrit donc d'une manière générale dans l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Elle est destinée à chacun et concerne tous les territoires.

Les objectifs pédagogiques visent à permettre l'acquisition de savoir-être, de savoir-faire et de savoir :

SAVOIR ETRE	SAVOIR FAIRE	SAVOIRS
<ul style="list-style-type: none"> • se sentir bien dans son environnement, seul ou en groupe • être sensible aux problèmes de son temps, et notamment aux problèmes environnementaux • avoir l'esprit critique, raisonner, chercher à comprendre • être curieux, vouloir en savoir plus • être autonome, inventif • s'adapter à un changement de mode de vie, à la vie en collectivité • respecter l'autre, son environnement, la nature, le vivant en général • respecter également les règles et les consignes • partager, écouter, laisser de côté ses a-priori • stimuler son imagination, rêver, • affirmer sa personnalité et ses goûts, dans le respect de ceux des autres • se sentir membre de la société humaine (citoyen), solidaire et attentif aux autres 	<ul style="list-style-type: none"> • sentir, toucher, écouter, goûter, voir, • sauter, courir, grimper, • observer, noter, dessiner, écrire, • comparer, classer, analyser, • utiliser des outils, du matériel spécifique, de la documentation, • se questionner, chercher, lire, • synthétiser, comprendre, • trouver des solutions à ses questions, à ses problèmes, et les mettre en œuvre, • s'organiser, • parler, communiquer, argumenter, exposer, échanger, transmettre, • mémoriser, évaluer... 	<p>Ils sont liés aux cycles d'interventions et aux animations mises en place.</p> <p>Ils s'inscrivent dans les thématiques liées à l'environnement et au développement durable (les patrimoines, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'énergie, etc.)</p>

V. L'organisation des activités périscolaires

V.1. Les locaux

les locaux	le matériel pédagogique	les partenaires
<ul style="list-style-type: none">✓ 2 réfectoires✓ 3 salles d'activités pédagogiques✓ 1 dortoir✓ 1 cour✓ 1 hall d'accueil✓ 1 bureau direction-animation✓ Plusieurs sanitaires✓ Certaines salles de classe	<ul style="list-style-type: none">✓ Peinture, colle, ciseaux....✓ Papier, feuilles diverses et variées...✓ Matériel pour les jeux extérieurs✓ Jeux de société✓ Dînettes, kappla, lego.....✓ Livres✓ Poste de radio, CD✓ Documentations animateurs....	<ul style="list-style-type: none">✓ Le Ministère de la Jeunesse et des Sport✓ La Mairie de Montpellier✓ La Préfecture de l'Hérault✓ La Caisse d'Allocations Familiales✓ Les parents✓ Les groupes scolaires « François Mitterrand, Marguerite Yourcenar et François Rabelais »✓ Les centres de formation (les Francas, les CEMEA, Léo Lagrange, COOPERE 34...)✓ Le collectif d'associations créé lors de la réforme scolaire.✓ Les associations de quartier✓ Les structures municipales

V.2. L'équipe

➤ Composition par site

Semaine

- Un responsable accueil de loisirs périscolaire (RALP)
- Une coordonnatrice PEP34
- 8 animateurs municipaux
- 8 animateurs associatifs

Mercredis

- Une directrice-coordinatrice BPJEPS LTP
- Une directrice adjointe, BPJEPS LTP
- 10 animateurs (BAFA, CQP, BAPPAT, BPJEPS Animation Social, stagiaires...)
- 1 agent d'entretien, à temps partiel.

Tous les membres de l'équipe pédagogique s'impliquent dans l'animation du centre de loisirs et peuvent trouver au sein de l'équipe : écoute, soutien, échanges...

➤ Posture éducative

- Animer : définition

Donner à quelque chose la vie ou l'apparence de la vie : Les flammes animaient les visages des statues.

Douer quelque chose de mouvement : Le moteur animait la roue d'un mouvement très rapide.

Inspirer quelqu'un, le pousser à agir : C'est la passion qui l'anime.

Rendre un propos, un récit plus vif, plus vivant : Animer la conversation.

Donner du mouvement, de l'activité à un lieu, à une entreprise : Coureur qui anime la course.

Être l'animateur d'un groupe, d'une émission, faire de l'animation.

- Rôle de l'animateur :

L'animateur a pour mission d'assurer la sécurité physique, morale et affective des mineurs. Il participe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique avec le directeur, répondant à un projet éducatif de l'organisateur. Il doit aussi construire une relation de qualité avec les mineurs.

Il doit proposer des activités et enfin accompagner les mineurs dans la réalisation de projets.

Il est aussi porteur d'une autorité bienveillante, structurante, sécurisante et chaleureuse.

Cette autorité est au service de l'individu, de sa sécurité et de son bien-être, permettant ainsi son épanouissement par le cadre qu'elle pose.

Elle est également au service du groupe, de son bon fonctionnement, de l'harmonie des relations en son sein et des valeurs qui l'animent.

- Outils techniques (fiche animation), suivis et évaluation

Le personnel préparera en amont pour les interventions périscolaires, ses activités et son matériel durant les temps prévus à cet effet.

FICHE ANIMATION		
Nom de l'animateur porteur du projet :	Nom du projet :	Nombre de séance : Durée :
Age des participants :	Nombre minimum :	Nombre maximum :
Objectifs :		
1.....		
2.....		
3.....		
Organisation	1ère séance :	2ème séance :
Lieu :	contenu et déroulement	contenu et déroulement
Matériel :
Sensibilisation :
Evaluations		
Eléments positifs :		
Eléments négatifs :		
Evolutions possibles :		

Les membres de l'équipe d'animation s'évaluent quotidiennement selon plusieurs critères :

« Savoir être »

Analyser la situation
Gérer son autorité
Réfléchir sur son rôle d'animateur
Réfléchir sur le fonctionnement en place
Se remettre en question et accepter la critique
Etre polyvalent
Et une fois que tout ça est fait :
S'adapter et être pédagogue

« Animer »

- Donner envie aux enfants, susciter la motivation
- Proposer des activités, les mener, les animer
- Etre à l'écoute des envies des enfants
- Toujours avoir en tête les objectifs de l'animation mise en place
- Pourquoi je mène cette activité ?
- Faire avec et non à sa place

« Gestion du groupe »

- Etre garant de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Avoir le sens des responsabilités
- Anticiper
- S'adapter
- Assurer un rôle de prévention
- Rassurer

« Travailler en équipe »

- Etre ponctuel
- Connaître ses limites et reconnaître son état (fatigue, stress)
- Respecter les règles établies
- Prendre des initiatives
- Savoir se situer au sein de l'équipe
- Avoir une attitude positive
- Faire part de ses difficultés
- Permettre à chacun de trouver sa place

« Relations extérieures »

- Etre accueillant et disponible
- Transmettre les informations

V.3. Le fonctionnement

Les temps périscolaires en semaine hors mercredi

Chaque jour, l'association a pour mission de mettre à disposition une trentaine d'animateurs répartis sur les trois groupes scolaires du quartier Malbosc. Les équipes sont composées d'animateurs municipaux et associatifs. Ils travaillent deux heures sur la pause méridienne et deux heures en TAP. Ces deux temps sont supervisés par un responsable d'accueil de loisirs périscolaires (RALP).

VI. Evaluation du projet

Afin d'évaluer au mieux les écarts entre les objectifs définis et la pratique quotidienne, des temps entre des membres du conseil d'administration et l'équipe de direction permettent régulièrement de vérifier la cohérence des objectifs, de la démarche pédagogique et des moyens matériels et humains mis en œuvre.